


<p>Région académique Hauts-de-France</p>	<div style="text-align: center;">             LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ            RÉPUBLIQUE FRANÇAISE         </div> <p style="text-align: center;"><b>FICHE DE POSTE</b></p> <p style="text-align: center;">Intitulé : <b>Conseiller(e) de Recteur, Délégué(e) régional(e) académique à l'éducation artistique et culturelle</b></p>
<p><b>I – Caractéristique du poste :</b></p>	
<p>Catégorie : A</p>	<p>Quotité de travail : 100%</p>
<p>Service : <b>Délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle</b></p>	
<p>Positionnement du poste dans l'organisation</p>	<p>Le/la conseiller(e) de Recteur, délégué(e) régional(e) académique nommé(e) par la rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Lille, est placé(e) sous son autorité hiérarchique. Egalement conseiller(ère) du recteur d'académie d'Amiens, il/elle est à ce titre placé(e) sous son autorité fonctionnelle.</p> <p>Les services de la délégation sont placés sous l'autorité hiérarchique du secrétaire général de région académique.</p> <p>Le poste est implanté au rectorat d'Amiens et nécessitera, en raison de la dimension bi-sites de la délégation, des déplacements réguliers sur le site du rectorat de Lille.</p>
<p><b>II – Contexte</b></p>	
	<p>Prévue par le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la dynamique de modernisation et de mise en cohérence de l'action publique de l'Etat à l'échelle régionale résulte d'une volonté forte de structurer un ensemble régional cohérent.</p> <p>Entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2020, cette nouvelle organisation territoriale vise à améliorer la gouvernance et l'organisation territoriale des politiques publiques relevant de ces deux ministères, pour assurer un meilleur service aux usagers et utilisateurs.</p> <p>La mise en œuvre de la nouvelle organisation se traduit en région académique Hauts-de-France par la création progressive de services régionaux dans le périmètre des compétences transférées au recteur de région académique.</p> <p><b>La délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle est créée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 18 octobre 2021 (publié au bulletin officiel le 12 novembre 2021).</b> La DRAEAC est intégrée dès sa création au département en charge de l'accompagnement des politiques éducatives, dont relèvent également la délégation de région académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DRAREIC) ainsi que la délégation de région académique au numérique éducatif (DRANE).</p> <p>Les principes d'organisation de la DRAEAC seront les suivants : une délégation bi-sites, ses effectifs étant répartis sur les rectorats d'Amiens et de Lille ; elle est constituée par transfert à la région académique des deux délégations académiques à l'action culturelle.</p> <p>Le/la conseiller(e) de Recteur, délégué(e) de région académique est assisté(e) d'un adjoint, basé au rectorat de Lille, placé sous son autorité hiérarchique. Le/la conseiller(e) de Recteur, délégué(e) régional(e) et son adjoint sont chargés de mettre en œuvre la politique culturelle sur le territoire académique dont ils ont la charge, à partir des orientations générales définies à l'échelle régionale.</p>
<p><b>III – Missions/ activités principales</b></p>	
	<p>Le/la conseiller(e) de Recteur, délégué(e) régional(e) académique à l'éducation artistique et culturelle assure une mission générale d'appui à l'élaboration de la stratégie de la région académique dans le domaine de l'action culturelle, à son suivi et à son évaluation.</p> <p>A ce titre, il/elle assure en particulier les missions suivantes à l'échelle de la région académique Hauts-de-France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission stratégique sur l'élaboration de la politique éducative artistique et culturelle et de sa généralisation en région académique et évaluation de cette politique</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation de l'offre de formation</li> <li>• Actions de communication</li> <li>• Suivi et évaluation des dispositifs impulsés par la région académique</li> <li>• Pilotage des conventionnements territoriaux</li> <li>• Pilotage des enseignements artistiques en partenariat : élaboration de la carte des formations sur la région académique en partenariat avec la DRAC Hauts-de-France</li> </ul> <p>Le/la conseiller(e) de Recteur, délégué(e) régional(e) académique anime au niveau régional et met en synergie le réseau des acteurs investis dans la mise en place et le déploiement l'action culturelle.</p> <p>Il/elle est l'interlocuteur/trice privilégié(e) du ministère, de la préfecture (DRAC) et du conseil régional sur les dossiers liés à l'action culturelle.</p> <p>En sa qualité de conseiller technique, le/la délégué(e) régional(e) académique assure une fonction d'expertise auprès des recteurs des académies d'Amiens et de Lille.</p> <p>Il/elle a en charge la construction d'un projet de service pluriannuel et l'élaboration d'un programme de travail.</p>
<b>VI –Compétences et aptitudes attendues</b>	
	<p>Outre une grande disponibilité, la fonction requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une grande capacité managériale et une maîtrise de la conduite de projet,</li> <li>▪ le sens de l'initiative et de l'innovation,</li> <li>▪ une très bonne connaissance du système éducatif et de ses enjeux,</li> <li>▪ une expertise dans le champ de l'action culturelle, de ses réseaux, et de ses acteurs</li> <li>▪ une capacité à transférer aux établissements cette expertise</li> <li>▪ des capacités relationnelles fortes d'animation, d'impulsion et de représentation et une grande aptitude à travailler en équipe pluri catégorielle,</li> </ul>

Les candidatures seront à adresser, dans un délai d'un mois après la publication, à Madame la rectrice de région académique Hauts-de-France, Monsieur le recteur d'Amiens et à Monsieur le secrétaire général de région académique en utilisant les boites mail suivantes : [ce.recteur@region-academique-hauts-de-france.fr](mailto:ce.recteur@region-academique-hauts-de-france.fr) [ce.recteur@ac-amiens.fr](mailto:ce.recteur@ac-amiens.fr) [sgra@region-academique-hauts-de-france.fr](mailto:sgra@region-academique-hauts-de-france.fr)

Prise de fonction : début d'année scolaire 2022-2023.